Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191214TER-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2025/19/12/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

14- ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS » ET REVERSEMENT DE 50% DE CE DON À ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'association Les P'tits Loups, qui gérait auparavant le multi-accueil avant la mise en place de la délégation de service public, souhaite verser à la commune de Gourin un don de 76 523.95 €, compte-tenu des subventions dont elle avait bénéficié pour le bon fonctionnement de la structure.

Le conseil municipal est invité à accepter le don de 76 523.95 €, somme qui sera inscrite au budget principal à l'article 756 « libéralités reçues », et à verser 50 % de ce don à Roi Morvan Communauté (soit 38 261,97 €), l'EPCI ayant, par le passé, participé pour moitié au financement du déficit du multi-accueil. De ce fait, Roi Morvan prendra une délibération concordante.

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191214TER-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE le don de 76 523.95 € de l'association Les P'tits Loups, somme qui sera inscrite au budget principal à l'article 756 « libéralités reçues »,

DÉCIDE DE VERSER 50 % de ce don à Roi Morvan Communauté (soit 38 261,97 €), l'EPCI ayant, par le passé, participé pour moitié au financement du déficit du multi-accueil. De ce fait, Roi Morvan prendra une délibération concordante.

A Gourin, le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.